

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/251 du 21/7/70

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Est nommée à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

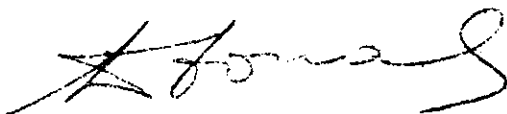
AU GRADE DE CHEVALIER :

Doctoresse MARGA BELLE, Médecin-Chef Hygiène Scolaire - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 21 Juillet 1970


CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-

